



Affiché le
28/10/17

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement
Affaire suivie par Anne DUME
tél. : 04 50 33 77 30
anne.dume@haute-savoie.gouv.fr



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° DDT-2017-1923 du 23 octobre 2017, une enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve (SAGE), est ouverte, à la demande du président de la commission locale de l'eau, et conformément aux articles L212-6 et R212-40 du code de l'environnement.

Cette enquête concerne le territoire des communes du périmètre du SAGE de l'Arve suivantes :

AMANCY, AMBILLY, ANNEMASSE, ARACHES-LA-FRASSE, ARBUSIGNY, ARCHAMPS, ARENTHON, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, AYSE, BEAUMONT, BOEGE, BOGEVE, BONNE, BONNEVILLE, BOSSEY, BRIZON, BURDIGNIN, CHAMONIX-MONT-BLANC, CHATILLON-SUR-CLUSES, CHENEX, CHEVRIER, CLUSES, COLLONGES-SOUS-SALEVE, COMBLOUX, CONTAMINE-SUR-ARVE, CORDON, CORNIER, CRANVES-SALES, DEMI-QUARTIER, DINGY-EN-VUACHE, DOMANCY, ENTREMONT, ETEAUX, ETREMBIERES, FAUCIGNY, FEIGERES, FILLINGES, GAILLARD, HABERE-LULLIN, HABERE-POCHE, JONZIER-EPAGNY, JUVIGNY, LA CHAPELLE-RAMBAUD, LA MURAZ, LA RIVIERE-ENVERSE, LA ROCHE-SUR-FORON, LA TOUR, LE GRAND-BORNAND, LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES, LE REPOSOIR, LES CONTAMINES-MONTJOIE, LES GETS, LES HOUCHES, LUCINGES, MACHILLY, MAGLAND, MARCELLAZ, MARIGNIER, MARNAZ, MEGETTE, MIEUSSY, MONNETIER-MORNEX, MONT-SAXONNEX, MORILLON, NANCY-SUR-CLUSES, NANGY, NEYDENS, ONNION, PASSY, PEILLONNEX, PERS-JUSSY, PRESILLY, REIGNIER-ESERY, SAINT-ANDRE-DE-BOEGE, SAINT-CERGUES, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SAINT-JEAN-DE-SIXT, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, SAINT-LAURENT, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIGISMOND, SAINT-SIXT, SALLANCHES, SAMOENS, SAVIGNY, SAXEL, SCIENTRIER, SCIONZIER, SERVOZ, SIXT-FER-A-CHEVAL, TANINGES, THYEZ, VALLEIRY, VALLORCINE, VERCHAIX, VERS, VETRAZ-MONTHOUX, VILLARD, VILLE-EN-SALLAZ, VILLE-LA-GRAND, VIRY, VIUZ-EN-SALLAZ, VOUGY, VULBENS.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours, du **lundi 20 novembre 2017 à 9 h 00 au vendredi 22 décembre 2017 à 17 h 00**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture des mairies.

Monsieur Yves CASSAYRE, ingénieur ONF en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble.

Le siège de l'enquête publique se situe en mairie de BONNEVILLE.

Le dossier d'enquête est déposé à la mairie des communes d'ANNEMASSE, BOËGE, CHAMONIX-MONT-BLANC, CLUSES, ENTREMONT, FILLINGES, LA ROCHE-SUR-FORON, REIGNIER, SAINT-CERGUES, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SAINT-JEOIRE, SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, SALLANCHES, SAMOËNS, TANINGES, où le public pourra le consulter pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques-et-avis>
- sur le site internet mis en place par la commission locale de l'eau du SAGE : <http://www.sage-arve.fr/>
- sur la plate-forme du registre dématérialisé mis en place par la commission locale de l'eau à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/542>

Le dossier de l'enquête publique comporte les pièces suivantes :

1. l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE de l'Arve ;
2. l'arrêté préfectoral portant désignation des membres de la commission locale de l'eau (CLE) ;
3. le rapport de présentation du projet de SAGE de l'Arve ;
4. les documents constituant le projet de SAGE : plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), règlement et documents cartographiques s'y référant ;
5. le rapport environnemental valant évaluation des incidences Natura 2000, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale (mission régionale d'autorité environnementale) ;
6. les avis recueillis en application de l'article L.212-6 du code de l'environnement, la synthèse de ces avis et les modifications effectuées au projet de SAGE pour tenir compte de ces avis ;
7. la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la manière dont elle s'insère dans la procédure administrative relative à l'approbation du SAGE, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation ;
8. les informations relatives à l'organisation d'un débat public ou d'une concertation.

Des réunions publiques d'information seront organisées sur certaines communes du territoire du SAGE de l'Arve. Les dates et lieux de ces réunions publiques seront communiquées sur le site internet du SAGE de l'Arve à l'adresse suivante : <http://www.sage-arve.fr/>

Les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie des communes d'ANNEMASSE, BOËGE, CHAMONIX-MONT-BLANC, CLUSES, ENTREMONT, FILLINGES, LA ROCHE-SUR-FORON, REIGNIER, SAINT-CERGUES, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SAINT-JEOIRE, SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, SALLANCHES, SAMOËNS, TANINGES, ou adressées par courrier au commissaire-enquêteur en mairie de BONNEVILLE, 2 place de l'Hôtel de Ville, 74130 BONNEVILLE.

Le public pourra également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/542>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions dans les mairies ci-après et selon le calendrier suivant :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
BONNEVILLE	Lundi 20 novembre 2017	9h00 - 11h00
SALLANCHES	Mardi 28 novembre 2017	9h00 - 11h00
CHAMONIX-MONT-BLANC	Mardi 28 novembre 2017	14h00 - 16h00
FILLINGES	Jeudi 7 décembre 2017	9h00 - 11h00
TANNINGES	Jeudi 7 décembre 2017	14h00 - 16h00
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Mercredi 13 décembre 2017	9h00 - 11h00
ANNEMASSE	Mercredi 13 décembre 2017	14h00 - 16h00
BONNEVILLE	Samedi 16 décembre 2017	9h30 - 11h30
BONNEVILLE	Vendredi 22 décembre 2017	14h00 - 17h00

Le dossier en version papier de l'enquête publique peut être communiqué sur demande aux frais du demandeur à la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie.

A l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public dans la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et sur le site internet de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve sera approuvé par arrêté préfectoral à l'issue de l'enquête publique.

Pour le préfet et par délégation
pour le directeur départemental des territoires
l'adjoint à la chef du service eau-environnement

Stéphane VIALLET

Le dossier de l'enquête publique comporte les pièces suivantes :

1. l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE de l'Arve ;
2. l'arrêté préfectoral portant désignation des membres de la commission locale de l'eau (CLE) ;
3. le rapport de présentation du projet de SAGE de l'Arve ;
4. les documents constituant le projet de SAGE : plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), règlement et documents cartographiques s'y référant ;
5. le rapport environnemental valant évaluation des incidences Natura 2000, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale (mission régionale d'autorité environnementale) ;
6. les avis recueillis en application de l'article L.212-6 du code de l'environnement, la synthèse de ces avis et les modifications effectuées au projet de SAGE pour tenir compte de ces avis ;
7. la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la manière dont elle s'insère dans la procédure administrative relative à l'approbation du SAGE, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation ;
8. les informations relatives à l'organisation d'un débat public ou d'une concertation.

Des réunions publiques d'information seront organisées sur certaines communes du territoire du SAGE de l'Arve. Les dates et lieux de ces réunions publiques seront communiqués sur le site internet du SAGE de l'Arve à l'adresse suivante : <http://www.sage-arve.fr/>

Les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie des communes d'ANNEMASSE, BOËGE, CHAMONIX-MONT-BLANC, CLUSES, ENTREMONT, FILLINGES, LA ROCHE-SUR-FORON, REIGNIER, SAINT-CERGUES, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SAINT-JEOIRE, SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, SALLANCHES, SAMOËNS, TANINGES, ou adressées par courrier au commissaire-enquêteur en mairie de BONNEVILLE, 2 place de l'Hôtel de Ville, 74130 BONNEVILLE.

Le public pourra également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/542>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions dans les mairies ci-après et selon le calendrier suivant :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
BONNEVILLE	Lundi 20 novembre 2017	9h00 - 11h00
SALLANCHES	Mardi 28 novembre 2017	9h00 - 11h00
CHAMONIX-MONT-BLANC	Mardi 28 novembre 2017	14h00 - 16h00
FILLINGES	Jeudi 7 décembre 2017	9h00 - 11h00
TANNINGES	Jeudi 7 décembre 2017	14h00 - 16h00
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Mercredi 13 décembre 2017	9h00 - 11h00
ANNEMASSE	Mercredi 13 décembre 2017	14h00 - 16h00
BONNEVILLE	Samedi 16 décembre 2017	9h30 - 11h30
BONNEVILLE	Vendredi 22 décembre 2017	14h00 - 17h00

Le dossier en version papier de l'enquête publique peut être communiqué sur demande aux frais du demandeur à la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie.

A l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public dans la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et sur le site internet de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve sera approuvé par arrêté préfectoral à l'issue de l'enquête publique.

Pour le préfet et par délégation
pour le directeur départemental des territoires
l'adjoint à la chef du service eau-environnement

Stéphane VIALLET